

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 25 MAI 2020

Présents : tous les Administrateurs à l'exception de Bruno BACUS (pouvoir à J. GUENAIRE) et Daniel ROESER (pouvoir à P. MASSENET).

Arrivée de Bruno GATINOIS à 17h30.

Absence de Jean-Paul LARGENTIER.

Le Président accueille les Administrateurs. Il procède à la validation du projet de compte rendu de la précédente réunion du Conseil en date du 18 février dernier. **Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.**

Le Président revient sur certains thèmes abordés lors du précédent Conseil :

- La Police de la chasse : l'OFB n'est plus opérationnel en matière de police de la chasse. Dans ce contexte, le recrutement d'un ancien cadre de l'ONCFS de la Meuse est prévu pour juillet prochain. Romuald GOLUCH sera entre autres missions chargé de contrôler le respect des dispositions du SDGC, de créer un réseau de chasseurs vigilants et de lutter contre le braconnage. Il assurera à terme une police de la ruralité.
- FDSEA : les relations avec le syndicat agricole majoritaire sont très modestes depuis plusieurs mois. L'incorrection de certains agriculteurs envers le personnel et les Elus de la Fédération, notamment en matière de dégâts de gibier, a conduit le Président à en avertir le Préfet.
- Clôtures et prévention : près de 4000 ha de cultures agricoles seront clôturées à terme dans le département. La facture de matériel s'élève à 150 000€.
- Dégâts de la zone Peste Porcine Africaine : privés de chasse durant une saison après le début de l'épidémie de peste porcine, il était normal que les chasseurs du pays haut ne supportent pas la facture de 95 000 € de dégâts de sanglier occasionnés aux cultures. Après une lutte sévère, la Fédération des Producteurs de Porcs a accepté de verser 80 000 € qui seront répartis entre les trois départements touchés (55, 08 et 54). Nous devrions percevoir environ 35 000 € sur cette somme. Le Ministère de l'Agriculture est toujours sensé verser le complément soit 60 000 €...à suivre.

DEPART DE STEVEN PETIT/RECRUTEMENT

Steven PETIT notre Technicien du Toulousain a décidé de donner une autre orientation à sa carrière. Il quittera la fédération le 8 juin prochain. Nous lui souhaitons bon vent. Nous sommes à la recherche de son remplaçant que nous souhaitons titulaire d'un diplôme d'études supérieures (type master 2), maîtrisant les outils d'information géographique et passionné par la chasse...

Loïc LEHALLE, stagiaire en licence professionnelle en alternance dans notre structure sera embauché comme Technicien en charge du petit gibier dans le pays Haut dès septembre prochain.

ECO CONTRIBUTION

L'Etat et la Fédération Nationale des Chasseurs subventionnent les travaux qui ont trait à l'écologie, à la connaissance de la nature ou au suivi des espèces. Nous avons déposé des dossiers dans ce sens pour plusieurs thèmes dont, par exemple, la réalisation des Indicateurs de Changement Ecologique et l'inventaire de la biodiversité dans les réserves d'ACCA.

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE CHASSE

Le Président explique que cette saison, le prix de l'assurance Responsabilité Civile Chasse obligatoire pour chaque titulaire du permis de chasser va baisser. En effet, un nouveau contrat d'assurance proposant des garanties très proches de celui des années passées a été négocié par nos soins. Le montant de l'assurance baissera donc de 1,50€ passant de 21,50 à 20€.

REUNION CDCFS DECENTRALISEE

L'interdiction de se réunir au-delà de 10 personnes retarde la prise de certaines décisions. Dans ce contexte il est prévu qu'une réunion relative aux attributions de grands cervidés et à la validation du SDGC se tiendra dans nos murs en comité restreint le 5 juin prochain. Elle rassemblera les partenaires agricoles et forestiers.

Concernant les sangliers et la réunion des comités qui se tiendra fin août, le cap fixé par le Président se résume en trois points :

- Réduire le nombre des points noirs,
- Ne pas contraindre les lots qui ne peuvent pas agrainer,
- Ramener la proportion de laies adultes imposées aux territoires en vigilance et en point noir à 30 % contre 40% la saison passée.

Patrick MASSENET a rappelé l'urgence à sortir du « tout «sanglier » et a indiqué qu'il n'hésiterait pas à contraindre sévèrement les points générateurs de grosses populations et de dégâts importants.

VALIDATION DES ELEMENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Compte tenu de la situation sanitaire de notre pays, l'Assemblée Générale ne pourra avoir lieu. Un récent décret (JORF du 18 mai 2020- 2020-580) a donc autorisé le Conseil d'Administration de chaque Fédération à se prononcer en lieu et place des adhérents. Toutefois, le Conseil ne pourra se donner quitus à lui-même concernant le bilan financier de la saison écoulée, le bilan sera donc soumis aux adhérents en fin de saison prochaine.

Les Elus ont donc validé à l'unanimité les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu le rapport moral et d'activités du Président, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le rapport moral.

DEUXIEME RESOLUTION

Le Président propose aux Administrateurs le budget prévisionnel 2020 – 2021 à l’approbation du Conseil d’Administration.

Le Conseil d’Administration approuve le budget prévisionnel à l’unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Le Conseil d’Administration est appelé à se prononcer sur le montant de la part fixe de l’adhésion à 84 € et de la part variable à 0,34 € par hectare.

Le Conseil d’Administration approuve ces montants de la part fixe et de la part variable à l’unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Le Conseil d’Administration est appelé à se prononcer sur le financement des dégâts comme il suit :

- Solution A : Taxe hectare sans plancher plafonnée à 8 € par hectare. Bracelets SAF et SAI au prix unique de 40 €.
- Solution B : Taxe hectare plafonnée à 7,30 € et bracelets à 40 € (lot sans contrainte), 60 € (lot vigilance) et 80 € (lot point noir).

Le Conseil d’Administration approuve majoritairement la solution A.

CINQUIEME RESOLUTION

Le Président propose au Conseil d’Administration, pour la saison 2020 – 2021, les prix de bracelets suivants :

- 10 € bracelet chevreuil
- 50 € bracelet CEIJ
- 75 € bracelet CEF
- 100 € bracelet CEM
- 40 € bracelets SAI et SAF

Les tirs d’été du sanglier seront remboursés à hauteur de 50 % jusqu’au 20 septembre 2020.

Il est proposé au Conseil d’Administration de reconduire le dispositif de remplacement gratuit des bracelets pour les sangliers de moins de 20 kg plein sur envoi d’une photo.

Le Conseil d'Administration approuve cette mesure à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

Le Conseil d'Administration est appelé à se prononcer sur le montant du timbre fédéral à 84 €, sur le montant de la vignette temporaire proposée à 42 € pour une durée de 9 jours et sur le montant de la vignette temporaire proposée à 21 € pour une durée de trois jours renouvelable deux fois.

Le Conseil d'Administration approuve ces montants à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

Le Conseil d'Administration est appelé à se prononcer sur les dates d'ouvertures et de fermetures, pour la saison de chasse 2020/2021, et qui seront proposées à l'approbation de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage, avant d'être arrêtées par Monsieur le Préfet.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité les cotisations de la FDC 54 à la Fédération Régionale et à la Fédération Nationale des Chasseurs aux montants qui sont proposés au niveau national, c'est-à-dire 500 € pour la FRC Grand Est et 1000 € pour la FNC.

EVOLUTIONS DIVERSES

Les éléments suivants font l'objet d'une validation par le Conseil d'Administration. Ils ne nécessitent pas une validation en Assemblée Générale :

- La redéfinition de la limite des massifs cynégétiques 5 et 7, la suppression du massif 23,
- Les nouveaux statuts des Fédérations Départementales des Chasseurs (Arrêté Ministériel du 11 février dernier) et le nouveau règlement intérieur qui en découle,
- Les nouveaux statuts d'ACCA, d'AICA et le Règlement Intérieur et de Chasse (RIC),

Ces points sont adoptés à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration.

DEGÂTS DE GIBIER

Les Administrateurs ont fait part des problèmes rencontrés sur leurs secteurs respectifs.

Si certains massifs demeurent préoccupants (massifs 2, 16 ou 6) d'autres semblent s'améliorer (massifs 28, 15 et 7) mais globalement la situation n'est pas satisfaisante.

PETIT GIBIER/PIEGEAGE

Philippe GOETZMANN rappelle la possibilité de piéger les Choucas des tours, de plus en plus présents dans le département. Le choucas est une espèce protégée mais la Préfecture peut accorder une dérogation sur demande pour en réguler les effectifs.

Il indique que 2000 faisans ont été commandés en partie à l'OFB (souche F1) et en partie à l'élevage de Monsieur Régeasse dans l'Aisne. Ces oiseaux seront octroyés aux territoires méritants.

Il rappelle la nécessité de se concentrer sur le piégeage et le développement du petit gibier.

La réunion se termine autour d'un casse-croûte convivial, il est 21h30.